



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tauromachie

Question écrite n° 108355

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inscription de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. Le 22 avril 2011, l'opinion publique française a appris avec étonnement que le ministère de la culture et de la communication, par le biais d'une commission d'ethnologues, venait, en catimini, de classer la tauromachie comme appartenant au patrimoine culturel immatériel de la France. Il semblerait pourtant que cette décision ait été prise en janvier 2011. En conséquence, il aimerait savoir pourquoi cette information a été tenue secrète pendant plusieurs mois.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108355

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4936

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)